

Communiqué de presse du 11 mars 2021

Vaccinons !

Professionnels de santé, collectivités, services de l'Etat, bénévoles, tous et toutes se sont mobilisés très rapidement, avec une grande efficacité, pour vacciner les personnes au plus près de leur domicile dans les centres de vaccination.

Les médecins libéraux ont pu eux aussi vacciner dans leurs cabinets depuis 2 semaines.

Le décret du 4 mars 2021 confère aux sages-femmes et aux pharmaciens la possibilité de prescrire et de délivrer les vaccins, mais limite les infirmiers et infirmières à la seule réalisation de l'acte.

En ne permettant pas la gestion de l'ensemble du processus de vaccination, de l'éligibilité (c'est à dire la prescription) à l'injection, les pouvoirs publics se privent du déploiement pourtant nécessaire de celle-ci, au plus près des besoins, au plus près des attentes.

Ce sont les infirmiers qui, de façon parfois quotidienne, visitent des personnes éloignées des centres de vaccination, des pharmacies ou des cabinets médicaux.

La coopération de tous les professionnels du soin est favorisée, incitée, autour des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), des communautés professionnelles de santé (CPTS), les équipes de soin primaire (ESP) dans une confiance mutuelle par les collaborations, les partages et les délégations de tâches au profit de la santé de tous. Ne pas permettre la prise en charge complète de la vaccination par les infirmiers est une aberration.

Ne créons pas de hiérarchisation ! Reconnaissons les compétences de celles et de ceux qui depuis le début de la crise sanitaire testent, tracent, éduquent sans cesse, vaccinent déjà dans les centres de vaccination, s'organisent au détriment de leur repos, pour le bien commun le plus précieux : la santé.

Je suis favorable à la vaccination par tous les volontaires et par tous les professionnels de santé que nous savons aptes à la réaliser de façon autonome. Les édifices locaux de vaccination sont prêts à prendre du volume ; ne les entravons pas avec des plafonds de verre. Je demande au ministre de revenir sur sa décision afin d'autoriser les infirmiers à prescrire les vaccins Astra Zeneca, ou à défaut de prévoir cette prescription dans le cadre de protocoles de coopération des exercices coordonnés.

Delphine BAGARRY

Députée des Alpes de Haute-Provence